



Compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 5 septembre 2025 LAIRE

1) Compte-rendu du conseil municipal du 17.06.2025

Adopté à l'unanimité.

2) Demande de subvention au Département (Amendes de police)

La commune en concertation avec les services du Département (STA) et après une période test d'une écluse au niveau du 30, Grande Rue, décide la mise en place d'un dispositif de ralentissement de type coussins lyonnais en béton plus contraignant pour le passage des véhicules motorisés.

Il est rappelé que la pose de bordures réalisée à cet endroit visait à canaliser les eaux de ruissellement et calibrer le gabarit de la chaussée.

5 passages piéton en résine seront mis en œuvre sur la RD 234.

Une subvention de 25 % du coût global est sollicitée auprès du Département dans le cadre des amendes de police, soit un montant de 6 467.93€ pour 25 871.70 € HT de travaux.

Unanimité du conseil.

3) Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) rue de Vyans-le-Val

Des travaux de remplacement des conduites d'eaux pluviales et d'assainissement ont été réalisés en 2016. Les travaux d'enfouissement des lignes électriques, de l'éclairage public et de la fibre optique étant achevés, il convient de sécuriser les déplacements et faciliter l'accès aux propriétés. Le coût prévisible des travaux est de 12 500 € HT. Une subvention au taux de 20% est sollicitée dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour réaliser ces travaux.

Unanimité du Conseil.

4) Décisions budgétaires modificatives

Budget assainissement :

La commune de Laire a signé une convention pour le déversement de ses eaux usées dans le réseau de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) depuis le 1^{er} août 2022. La facturation est assurée par Ô du Pays de Montbéliard (filiale de Véolia) qui nous facture cette prestation pour les 3 années passées. Ces montants n'ayant pas été prévus au budget, il convient de procéder à des ajustements de façon à pouvoir honorer ces factures.

Unanimité du Conseil.

Budget communal :

Les travaux de reprofilage de la chaussée rue du Grand Bois ont été pris en compte en section d'investissement mais, la trésorerie nous indique que ces travaux sont considérés comme des travaux d'entretien et doivent être pris en charge en section de fonctionnement.

Le Conseil autorise donc la commune à procéder aux transferts de crédits d'une section à l'autre.

Unanimité.

5) Régie

La régie destinée à encaisser les recettes « entrées de spectacle », vente de produits du terroir, vente de boissons a été créée par délibération le 29 mars 2019.

En 2022, la législation concernant les régies a été modifiée notamment quant à la responsabilité financière des gestionnaires publics et diverses dispositions relatives aux comptes publics, ce qui nécessitait une actualisation de la délibération antérieurement prise.

Unanimité du Conseil.

6) Informations et questions diverses

Forêts :

Le bois d'affouage pour l'année 2025 sera délivré dans les parcelles 2 et 7. Le volume estimé est de 335 m³ (houppiers + bois griffés).

Le bois façonné pour la période précédente est disponible, les lots seront distribués prochainement.

Dépôts de déchets derrière les containers situés en face du bâtiment du SIVU (Rue de Vyans-le-Val).

Ces containers sont réservés exclusivement au recyclage du verre.

Dans l'intérêt de tous, nous en appelons à la vigilance de chacun pour faire respecter la propreté du site.

Deux déchetteries (Désandans et Héricourt) sont à disposition pour la collecte de ces déchets.

Infos SNCF :

La SNCF nous informe de la mise en place de nouvelles pancartes de vigilance à proximité de la LGV.

Chaque citoyen témoin de faits pouvant avoir une incidence sur le bon fonctionnement de la ligne sont invités, via un QRcode à flasher pour signaler d'éventuelles anomalies.

Ecole :

26 élèves sont scolarisés au pôle des écoles liées de Coisevaux à la rentrée 2025.